

- 1 -

>> Bienvenue à toutes. Nous allons commencer dans environ une minute.

>> Bienvenue à toutes. Bienvenue à toutes celles qui participent à ce symposium et toutes celles qui nous regardent sur YouTube.

(Inaudible).

Je suis ravie de vous souhaiter la bienvenue à ce panel qui va porter sur le système judiciaire et l'égalité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQ autochtones.

Quelques informations. Vous pouvez accéder à des sous-titres en anglais et en français. Les sous-titres anglais seront dans la vidéo de YouTube.

Si vous souhaitez accéder à des sous-titres en français, utilisez le lien que vous recevrez par e-mail avec le lien YouTube. Nous partagerons également le lien pour accéder aux sous-titres français dans le chat de YouTube.

Je me trouve à Takaronto, un mot qui signifie l'endroit sur l'eau où il y a des arbres. Ce territoire est dirigé par le traité « avec une cuillère », c'est un traité qui rassemble des peuples qui mangent dans la même assiette, avec une seule cuillère, c'est-à-dire que nous partageons

- 2 -

tous la responsabilité de s'assurer que l'assiette ne soit jamais vide. Nous devons également prendre soin du territoire et des animaux qui se trouvent. Il n'y a pas de couteau sur la table. Nous devons rester en paix, en effet. Reconnaisant l'histoire de notre territoire et ma position de colon sur celui-ci, je me rappelle de ce que cela signifie pour moi et pour le FAEJ de travailler pour la justice de genre dans un système qui est basé sur le colonialisme et la suprématie blanche. Ce système continue de soumettre les Autochtones, notamment les femmes et les personnes 2ELGBTQQ autochtones à des niveaux disproportionnés de violences et de pauvreté.

D'autre part, je me rappelle la résilience et la force des Autochtones et de leurs communautés, de celles et ceux qui continuent de lutter contre ces systèmes d'oppression. Je et nous devons faire plus pour mettre les voix de ceux qui sont marginalisés au centre de notre discussion et il nous faut lutter entre le patriarcat, mais aussi contre le colonialisme, la suprématie blanche et le racisme, et ce n'est que de cette façon que nous réussirons véritablement à établir une justice de genre et la justice pour tous.

- 3 -

Quelques informations avant de laisser la parole à nos modérateurs. Nous avons partagé un lien qui vous redirigera vers les biographies de nos intervenants. Vous trouverez également un lien qui vous redirigera vers un rapport qui a été écrit par Alana Robert. Et c'est un rapport sur l'utilisation du système judiciaire en faveur de l'égalité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQ autochtones. Ce panel va être enregistré et nous partagerons le lien avec vous à la fin de la réunion et l'enregistrement sera disponible avec la traduction en français afin que tout le monde puisse comprendre.

Je souhaite la bienvenue à Breanne Lavallée-Heckert. Elle sera la modératrice. Elle est Métis, elle vient de la rivière-rouge, elle suit un *master* de droit à McGill présentement. Sa recherche concerne --

Nous avons de la chance d'avoir Breanne parmi nous, et en plus, elle fait partie du conseil d'administration du FAEJ. Bienvenue, Breanne, et merci d'avoir accepté de modérer ce panel aujourd'hui.

>> Merci. Je m'appelle Breanne et je suis ravie d'être avec vous aujourd'hui. Je viens du

- 4 -

territoire du traité numéro 1, et aujourd'hui, il fait très beau ici.

Je souhaitais simplement vous présenter un peu mes intentions. Je sais qu'il y a beaucoup de réunions Zoom auxquelles vous devez aller et la fatigue se fait sentir. D'ailleurs, je la ressens avec l'université, et je souhaitais que ce panel nous fournisse l'opportunité de nous donner la permission, si vous êtes d'accord, de ne pas regarder l'écran et de se contenter d'écouter, de se contenter d'être présents, comme vous le souhaitez. Alors, peut-être que vous allez refermer votre ordinateur portable ou vous détourner de celui-ci, essayez de créer un espace où vous pouvez écouter et où on peut apprendre les unes des autres.

Avant de présenter les intervenantes, je souhaitais vous donner plusieurs explications sur certains thèmes que je vais utiliser. On va parler de système judiciaire, de l'utilité de ce dernier. Je vais parler de système judiciaire colonial pour décrire la loi canadienne comme... et en effet, les lois, il n'y a pas un seul système judiciaire, il y en a plusieurs, et il est très important de déterminer -- d'être clair de quel système

judiciaire on parle.

La première intervenante que j'ai le plaisir de présenter, c'est Lynn Gehl, elle est auteure et artiste, son travail englobe à la fois la cause anticoloniale et la célébration du savoir autochtone. Les pratiques, les politiques et les lois canadiennes du génocide colonial, telles que... la discrimination sexuelle de la Loi sur les indiens, (inaudible) et l'absence d'une politique canadienne.

(Interférence sur la ligne audio).

Elle finalise actuellement la révision d'un manuscrit sur sa contestation de la charte de politique de paternité inconnu et non déclaré de l'AINC. Elle fait également des recherches sur l'histoire de (?) On la consulte souvent pour commenter des questions qui regarde des Autochtones.

Prochaine intervenante, Naiomi Metallic. Naiomi est originaire, je m'excuse pour la prononciation, de la communauté Micmac, une première nation dans le district de... elle est professeure agrégée de l'Université Dalhousie où elle est titulaire. Elle est titulaire d'un BA, d'un LBB et l'un LBL, elle a occupé le poste de clerc à la Cour suprême du

Canada. En tant que juriste, elle souhaite surtout écrire sur la façon dont la loi peut être exploitée pour promouvoir le bien-être et l'autodétermination des peuples autochtones au Canada.

Après cela, nous passerons à Beth Kotierk, je m'excuse pour la prononciation encore une fois. Beth nous vient de -- au Nunavut, elle a grandi à Ottawa, en Ontario. Elle a étudié la sculpture, l'installation et la culture visuelle autochtone à l'Université de Toronto, avant d'aller à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle est actuellement avocate de droit civil à la -- la commission juridique du Nunavut à Iqaluit où elle avait occupé un poste de stagiaire initialement. De l'Association du Barreau canadien.

Et enfin, j'ai le plaisir de présenter Alana Robert, qui est une avocate Métis du Manitoba qui travaille comme adjointe au litige chez McCarthy Tétrault -- elle a fondé... et elle a récemment rédigé un document de travail pour le FAEJ sur l'utilisation du système judiciaire en faveur de l'égalité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQ autochtones.

C'est le document que Kat a mentionné au début du panel.

Les plaidoiries d'Alana concernent la lutte contre les violences sexistes et la violence à l'encontre des femmes autochtones disparues et assassinées.

La première question pour notre panel d'intervenantes a été tirée par le titre de ce panel, je pense que c'est un bon moyen de commencer cette conversation. Cette question, c'est : nous pensons souvent à comment nous pourrions utiliser le système judiciaire colonial de manière stratégique, mais est-ce qu'on peut avoir une approche stratégique pour ce qui est des limites de ce système, est-ce que ces limites peuvent être perçues comme des opportunités de résistance? Nous allons écouter les réponses de Lynn en premier.

>> Bonjour. Est-ce que vous pouvez... est-ce que vous m'entendez? Merci, Breanne. Merci, Kat. Merci beaucoup de m'avoir invitée dans ce panel. Ma position ici est peut-être un peu différente de ce que... de ce à quoi vous vous attendez, on va dire, mais avant tout, je dois vous dire qu'en tant que personne qui a fait l'expérience du système judiciaire, je ne pense pas que ce soit un lieu approprié pour la résistance. Le ministère de la Justice a beaucoup de pouvoir, a tout l'État

derrière lui, et donc il y a eu l'accapuration des terres et des ressources indigènes, et par exemple, vous savez, les femmes indigènes ont eu besoin de 50 ans de plaidoyer pour contester la discrimination sexuelle de la Loi sur les indiens. Et il était très important pour nous, les femmes, de faire ce travail, c'est-à-dire nous, les six célèbres, Annette... (nomme des noms), il était important pour nous de faire ce recours de groupe et de forcer le Canada de se tourner vers une égalité officielle.

Et donc, selon moi, c'est la stratégie du Canada qui souhaite manipuler les femmes. Certaines vont mourir, certaines vont abandonner, et il y a aussi un autre exemple. Lorsque l'on se penche sur... vous savez, les peuples autochtones sont souvent traînés devant les tribunaux et il y a plusieurs affaires dans ce cas, notamment avec l'affaire Calder*, dont l'objectif était de nous dépouiller de nos droits. Il y a donc la politique de génocide continue à travers le cadre de reconnaissance et d'application des droits indigènes. Et aujourd'hui, donc, il y a beaucoup de manipulation des esprits et des codes, de l'énergie autochtone. Merci.

>> Merci beaucoup, Lynn. Je pense tu as mis en lumière un aspect très important du droit, un aspect que les avocats mettent de côté. Donc, je pense que, quelquefois, on oublie très facilement que ces facteurs sont en jeu. Donc, merci beaucoup d'avoir attiré notre attention là-dessus. Naomi, est-ce que tu as une opinion sur la question?

>> Bien sûr. Je suis ravie d'être avec vous aujourd'hui, je vais essayer de parler lentement, je ne suis généralement pas très douée pour ça, mais on m'a rappelé de le faire. Alors, je pense que c'est l'introduction la plus longue que je vais -- la réponse la plus longue que je vais donner, mais c'est ma préférée. Donc, je vais essayer de ne pas trop... prendre trop de temps, mais je pense que ça va prendre environ 10 minutes. J'espère que ça va aller. Alors, pour cette question, je me suis penchée sur le système judiciaire et sur les façons dont il a été utilisé pour protéger les droits de la personne, des femmes, des jeunes et des femmes autochtones. Il y a eu des succès, mais il y a également des problèmes d'accès à la justice. Donc, si on revient à votre question, ici, il ne

s'agit pas d'utiliser le système en tant que résistance, mais plutôt que résister, c'est aussi connaître les défis auxquels on fait face. Donc, c'est de ça dont je voulais parler, et j'ai pris quelques exemples. Tout d'abord, dans certaines affaires, les droits... il y a eu des plaintes au niveau des droits de la personne, au niveau de l'inclusivité, la sous-représentation des programmes, comme la Loi sur les indiens ou le Métis Settlement Act. Donc, il y a eu des succès, mais... il y a eu des succès tout au long du processus, mais il y a... il y en a eu plusieurs avec... il y a eu des changements grâce à ces affaires, des changements législatifs, mais ces changements sont fragmentaires. D'ailleurs, le juge a fait des commentaires, il a dit que le gouvernement devait arrêter de fournir des solutions fragmentaires. Il y a d'autres affaires de ce type, mais nous faisons face à des défis. Donc, en 2018, il y a eu une affaire devant la Cour suprême du Canada qui s'appelait Matson et Andrews. La Cour a décidé que la Loi sur les droits de la personne du Canada ne pouvait pas être utilisée pour contester l'utilisation de la Loi sur les indiens. Il y a

également eu une autre affaire de la Cour suprême sur la sous-inclusivité. Il y a également eu l'affaire Cuthingham en 2011 qui n'examine pas l'impact de la Loi coloniale, des politiques coloniales, sur la création de distinctions arbitraires.

Par exemple, il y a plusieurs programmes, il y a... qui sont... qui peuvent être discriminants, mais monsieur... donc, avec cette affaire, ça a un peu changé, mais il y a beaucoup de défis, disons. Je voudrais parler également des affaires où nous avons été confrontés au sous-financement systémique, notamment les réserves, mais cela va bien au-delà de cette question, mais c'est le premier type de services auxquels je pense, la garde d'enfants, le logement, l'accès à l'eau, la police. Voilà, tous ces types de services. Nous avons eu une décision édifiante du Tribunal du Canada sur les droits de la personne en 2016 qui a reconnu le sous-financement des services liés à l'enfance et affirmé que les enfants et les familles autochtones avaient droit à un financement suffisant de ces services. Nous avons également fait valoir que le débat juridictionnel ne devait pas empêcher le

financement de ces services. (Perte de la connexion Internet). Et cela fait... Cindy Black stock a dû retourner au Tribunal au moins 10 fois, peut-être même plus, pour essayer de faire avancer l'affaire. Elle travaille inlassablement sur cette question et cela vous montre un petit peu les défis auxquels nous sommes confrontés au niveau du système judiciaire. Un autre point que je voulais mentionner porte sur le principe de Jordan, qui est devenu un programme dans le cadre du ministère des services autochtones, alors c'est un côté positif. Cela permet aux enfants et aux familles de dire s'ils n'obtiennent pas le même niveau de service que d'autres enfants ou d'autres familles canadiennes, mais c'est également pervers, si on y pense, parce que cela normalise un système dans lequel les membres des premières nations ont moins de services que les autres Canadiens. Et donc, plutôt que de résoudre les problèmes d'inégalité, ce programme, en fait, permet l'existence de ces inégalités systémiques. Et ça me préoccupe profondément. Et puis, le principe de Jordan, malgré les aspects positifs, n'a pas mené à de véritables changements

sur le terrain. Il n'y a pas eu de véritables discussions sur la répartition des responsabilités vis-à-vis des peuples autochtones. Avec ce programme, il n'y a que le Canada, au niveau fédéral, qui paie, et il n'y a pas eu de répartition précise de la responsabilité au niveau des autres échelons. Et pourtant, d'après la constitution, il y a des responsabilités à différents niveaux en ce qui concerne ces services autochtones. Et en raison de ces problèmes de fonctionnement, il est possible que le Canada décide tout simplement de ne plus mettre la main au portefeuille et que ce programme disparaisse carrément. Donc, voilà un petit peu les difficultés qu'il nous faut résoudre. La façon dont il y a une répartition des pouvoirs au niveau constitutionnel, cela ne permet pas une véritable égalité pour les peuples autochtones, et c'est vraiment la cause du problème. D'ailleurs, même, à ce titre, le principe de Jordan est un serpent qui se mord la queue, parce que si je veux faire valoir le financement de services pour les peuples autochtones, je vais devoir faire valoir cette affaire auprès d'une Commission de

protection des droits de la personne au niveau provincial, au niveau fédéral. Bref, la procédure est extrêmement complexe, et ça, c'est également problématique. Alors, j'essaie de recourir à la Charte, aux droits administratifs, aux droits autochtones pour résoudre certaines de ces inégalités. Donc, j'ai recours à différents outils législatifs, mais c'est très compliqué, et c'est parce que le système de prestation de services vis-à-vis des peuples autochtones pâtit d'un manque de législation, un manque de normes et un manque de financement. L'argent, c'est le nerf de la guerre, et c'est toujours la même chose. Les différents niveaux de gouvernement préfèrent que ce soit le gouvernement fédéral qui s'en charge, mais ça va pas être éternel. Donc, il y a des difficultés très concrètes qu'il nous faut résoudre. Et puis, d'un point de vue stratégique, pour ce qui est des solutions à notre disposition, je dirais qu'il faut vraiment éduquer les juges, les avocats. Des fois, cela tient simplement à l'interprétation de la loi par les juges. Mais voilà, l'éducation a un rôle important à jouer. Et puis, nos alliés, qui vont nous aider

dans notre mission de défense. Alors, si vous avez une baguette magique et que je pouvais changer le monde, je ferais mettre en oeuvre la recommandation 1-17 de l'enquête sur les femmes, filles 2ELGBTQQ autochtones disparues et assassinées, ce qui permettrait la création d'un médiateur sur les droits de la personne. Et je pense que si l'on pouvait créer ce genre de rôle, ce serait vraiment formidable. Voilà, je vais m'arrêter là. Merci beaucoup. Breanne, il y a une autre question, est-ce que j'y réponds toute ou est-ce qu'on garde ça pour plus tard?
>> On va garder ça pour plus tard. Merci beaucoup. Merci, Naiomi, ça fait une très bonne transition avec la prochaine intervention, la prochaine question. Donc, la prochaine question est la suivante : comment nous, en tant que professionnelles et universitaires, pouvons-nous garantir que nos communautés soient à l'avant de ces projets? Comment pouvons-nous optimiser nos connaissances du système juridique colonial sans devenir complices du système?
>> Bonjour à tous. Je suis ravie d'être ici

aujourd'hui. Effectivement, je pense que c'est vraiment important que les communautés autochtones soient à l'avant de ces travaux et il est essentiel de respecter le fait que les peuples autochtones ont la solution aux problématiques en question. Elles doivent être autonomes. Et pour cela, je pense qu'il faut être prêt à écouter ce que disent les peuples autochtones. Il ne faut pas partir du principe que nous savons ce qu'ils veulent ou ce qu'ils devraient vouloir. Parfois, avec un regard extérieur, on pense que les peuples autochtones recherchent des dommages-intérêts, des compensations financières, mais en réalité, leur vision de la justice est de guérir, rétablir la paix dans les relations. Et donc, par exemple, si on a été dotés de deux oreilles à la naissance et d'une bouche, c'est pour écouter deux fois plus que si on parle, et je pense qu'il faut vraiment garder cette vision à l'esprit. Il faut vraiment comprendre l'expérience vécue de ces personnes et être prêt à écouter ce qu'elles ont à dire. Je pense qu'il est également important de penser à ce que nous savons des peuples autochtones, de leurs expériences, et c'est vraiment essentiel.

Alors, pour éviter de devenir complice de ce système, il faut maintenir un lien avec les communautés. Donc, tout avocat, tout juriste peut le faire, il s'agit, par exemple, d'assister à des événements organisés par les peuples autochtones ou prendre l'initiative de se cultiver en lisant des travaux publiés par des personnes autochtones. Pendant la période de confinement, pendant l'épidémie de COVID-19, c'était aussi la possibilité de prendre le temps de se cultiver sur ces questions, et cela permet de développer une compréhension plus générale de leurs expressions, de leurs expériences et de leur histoire. Donc, dans la profession juridique, on a tendance à se détacher de leurs connaissances, de leurs visions du monde dans notre travail au quotidien, et pourtant, nous devons maintenir ce rapport aux peuples autochtones afin de nourrir notre connaissance et aider à palier les défaillances du système juridique, et c'est ainsi que nous nous rendons pas complices de ce système. Il faut également se rappeler les réalité auxquelles nous sommes confrontés, qui nous amènent à lutter contre le défaut. Se rappeler que les femmes, filles 2ELGBTQQ autochtones sont 12 fois

plus susceptibles d'être assassinées ou de disparaître par rapport à d'autres groupes de femmes au Canada, et c'est la réalité également en cette période de COVID-19. Était une jeune fille de 15 ans originaire de la rivière-rouge en Alberta. Elle voulait aller à l'université, mais elle a perdu la vie, on a retrouvé son corps dans une fourrée en juillet en Alberta, et sa famille, sa communauté se souviennent d'une jeune fille pleine de vie. Et si je parle d'elle, c'est parce que c'est une mort parmi tant d'autres, et cela représente la stratégie des conséquences du statu quo, de ce qui se passe quand on ne fait rien. L'enquête nationale sur les femmes, filles autochtones disparues et assassinées a conclu à des milliers de morts et de disparitions de femmes et filles autochtones et 2ELGBTQQ et que cela était dû à la violence coloniale, au racisme et à l'oppression. Donc, en tant que juristes, nous devons faire en sorte que notre travail permette d'apporter des sauvegardes face à ce système. Il nous faut reconnaître l'ignorance et le racisme qui existent dans la profession juridique. Il faut appeler un chat un chat et il faut pouvoir être

capable d'aller de l'avant tous ensemble. Nous devons apprendre et comprendre et c'est ainsi que nous pourrions changer, exercer différemment, parce que nous n'avons pas toujours été à la hauteur dans notre façon de représenter les peuples autochtones. Nous devons être capable de nous remettre en question et de changer. Alors, j'aimerais partager quelques astuces qui peuvent être intéressants à mettre en oeuvre; par exemple, exercer de manière compétente d'un point de vue culturel. Donc, nous avons différents outils, différents instruments, tels que la Commission de vérité et réconciliation, l'enquête nationale. Nous pouvons nous inspirer de ces instruments afin de représenter de manière plus compétente les peuples et nations autochtones. Il faut prendre le temps de construire des relations approfondies avec ces personnes. Il faut adopter une approche unique, différenciée, et reconnaître la diversité d'histoire, de culture, de géographie, d'expérience des premières nations Inuit, Métis, afin de représenter la variété de ses forces et de nous inspirer de leurs expériences, cela nous permettra d'exercer de manière plus efficace, plus compétente d'un point de vue

culturel. Il faut également exercer le droit de manière à réduire les préjudices. La capacité du système juridique à perpétuer les préjudices, les traumatismes, n'est un secret pour personne. Le processus d'évaluation du règlement des pensionnats nous a ramenés à une époque où nous ne pensions jamais retourner. L'affaire Cindy Laidou* est un exemple de la façon dont le système juridique a totalement abandonné les victimes. C'est une affaire catastrophique, dramatique, qu'il ne faut pas oublier. Alors, nous devons exercer le droit de manière à réduire le mal qui peut être fait, nous devons promouvoir une culture où les peuples autochtones se sentent en sécurité dans leurs interactions avec le système juridique. Ils savent ce qui est le mieux pour eux, et donc nous devons respecter leur souveraineté. Nous devons reconnaître la façon dont les structures coloniales peuvent fausser la façon dont sont présentés les peuples autochtones et leurs expériences. Nous devons embrasser l'autodétermination des peuples autochtones en rétablissant leur pouvoir là où on leur a retiré.

J'aimerais également parler des travaux de Murna McCallum*, elle a lancé un *podcast* et je vous invite à suivre ses *podcasts*. Alors, tous ces outils nous permettent de devenir des véritables alliés et mettre en question des systèmes d'oppression et d'accompagner les peuples autochtones dans ce cheminement. L'idée est de pouvoir ensemble régler ces problèmes. Alors, quand on exerce le droit de cette manière, nous pourrions montrer aux autres ce qui peut être fait et transformer la culture juridique coloniale. Alors, toutes ces recommandations, finalement, on peut les résumer sur la nécessité de construire des relations sincères. Alors, j'aimerais reprendre la recommandation numéro 15-7 de l'enquête sur les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQ assassinées qui dit : créer des espaces -- et soutenir, embrasser les différences dans un esprit de gentillesse, d'amour et de respect. Je pense que c'est très humain et que c'est nécessaire dans notre travail de lutter contre ce système, y compris en renforçant la reconnaissance des lois autochtones et les ordonnances juridiques de ce pays.

prendre des décisions qui ne soient pas dans la continuité de cette oppression des peuples autochtones?
>> Merci beaucoup, Naomi.
Lynn?
>> Merci. Je suis ravie de pouvoir répondre à cette question; du point de vue d'une personne qui est à l'intersection du genre et du handicap, les peuples autochtones ne pourront pas prendre soin des femmes et des filles autochtones sans une souveraineté commune avec les personnes et les territoires autochtones.
Il y a un lien entre le droit au territoire et le lien que nous avons avec nos propres lois, notre propre système d'éducation et services sociaux. Nous ne pouvons pas changer nos propres systèmes sans les ressources du territoire.
Ce n'est pas possible.
La première chose que nous devons faire, c'est former les avocats afin qu'ils comprennent la doctrine de la découverte, car le modèle canadien doit être contesté. Ils doivent comprendre que le modèle canadien ne respecte pas l'état de droit, pour ce qui est des droits de la personne des Autochtones, et les avocats ont l'obligation

>> Naomi, est-ce que vous souhaitez commenter?
>> Alors, en fait, je n'ai pas grand-chose à rajouter, parce que c'était très intéressant, c'était très complet.
Alors, peut-être que pour ce qui est de la profession juridique et les universitaires, je pense qu'il est important que les communautés autochtones soient représentées, et leur représentation dans ces espaces permettra implicitement et explicitement de créer des espaces plus sûrs pour ces personnes.
Donc, la question de la représentation est fondamentale. Il faut créer les conditions d'autonomisation de ces communautés. Par exemple, lorsqu'un universitaire autochtone essaie de collaborer avec la communauté, les possibilités sont décuplées. Donc, la question de savoir qui travaille avec les communautés autochtones a son importance.
Je pense que la question de la compréhension des connaissances est également importante. Par exemple, l'absence de connaissances des juges du système judiciaire au Canada a un rôle à jouer dans ces inégalités. Forcément, si on ne sait pas comment le système fonctionne, comment peut-on

éthique de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour lutter contre cela. C'est tout. Merci.
>> Merci beaucoup, Lynn. Tu as prononcé certains de mes mots préférés.
Question suivante, et je pense que ça va bien avec la conclusion de Lynn : comment trouver un équilibre entre le système judiciaire anticolonial avec nos efforts de revitalisation?
Naomi?
>> Je pense que ce sont deux choses qui doivent arriver en même temps. Il faut mener ce travail de revitalisation, et d'ailleurs, c'est très intéressant. Vous savez, je travaille avec des méthodes de revitalisation de la Loi autochtone et je travaille avec d'autres personnes qui sont présentes sur place ces dernières années, et c'est le genre de travail qui m'apporte beaucoup de joie, parce que je travaille avec ma langue, avec mon histoire. C'est très intéressant, donc c'est un travail excellent et mes étudiants, surtout les Autochtones, sont d'accord avec moi.
Mais vous savez, j'ai... vous savez, ils essaient de... ils sont très enthousiastes vis-à-vis de la Loi des Autochtones et je dois un petit peu les arrêter. Quoi qu'il en soit, si vous pouvez suivre

mon cours sur le sujet, si vous voulez ajouter un peu de joie à vos vies, et pour mettre en oeuvre nos lois et nos juridictions autochtones, il y a beaucoup d'intersection entre le système judiciaire autochtone et celui du Canada. Il va falloir les comparer et il va falloir, donc, comparer ces lois, ces juridictions, avec différentes approches, et on peut le faire de différentes façons, hein, les moyens sont là, mais il y a plusieurs questions auxquelles on doit répondre.

Donc, le scénario sur lequel j'ai commencé à travailler dans le cadre de mon doctorat, donc l'application de la Loi autochtone, et je pense que c'est très intéressant. C'est tout.

>> Merci, Naiomi.

Lynn?

>> Merci de me donner l'opportunité de répondre à cette question. Il nous faut former les jeunes avocats à la Loi indigène, il faut qu'ils comprennent les limites du positivisme juridique occidental. Ils doivent comprendre que la Loi autochtone est plus proche du droit naturel.

Nous avons besoin de former les avocats à nos traditions. Ils doivent comprendre que l'air, l'eau et la terre sont sacrés, et que le monde naturel

est sacré. Nous devons les former afin qu'ils comprennent que la méthodologie du positivisme juridique n'est pas une mythologie où la moralité reste intact.

Nous devons les former afin qu'ils comprennent que le pouvoir, ce n'est pas la vérité. Les avocats doivent comprendre que croire au sacré, c'est beaucoup plus intelligent que de vivre dans un paradigme qui détruit l'eau, l'air et la terre.

Les croyances sacrées ne sont pas des vestiges stupides du passé, ce sont des croyances intelligentes, et les avocats doivent comprendre, comme le dit John Bowers, que le Canada doit reconnaître et harmoniser les lois autochtones avec le Common Law britannique et le droit civil français.

Il indique que l'harmonisation de la Loi indigène, que la Loi de l'harmonisation indigène se penche sur les ordres, sur l'ordre de gouvernance et l'ordre juridique, sur leur lien entre... et leur interaction les uns avec les autres.

>> Merci, Lynn.

Quatrième question : comment est-ce que vous prenez soin de vous?

Nous avons abordé certains de ces sujets.

Alors, comment est-ce que vous vous occupez de vous et comment est-ce qu'on peut prendre les uns des autres?

Beth, on ne t'a pas encore entendue. Tu peux également répondre aux questions de 3-4 dans ta réponse.

>> Je suis désolée, je vais peut-être traiter toutes ces questions ensemble, je pense que ça a beaucoup plus de sens.

Alors, j'ai un cadre dans ma tête qui correspond à ma compréhension, je pense que peut-être que beaucoup d'intervenantes aujourd'hui ne sont pas autochtones, j'espère que ce sera également l'opportunité de leur présenter les traditions autochtones.

Je souhaitais d'abord vous dire quelques mots.

Alors, Breanne a dit que j'ai étudié l'art avant d'étudier le droit et j'ai amorcé un tournant très drastique, parce que mon cousin est mort alors qu'il était... il était avec la police, il était arrêté. Donc, à l'époque, je n'ai pas vraiment compris quelles étaient les procédures en place. Donc, je pense que c'est une expérience que je devais partager aujourd'hui. Je n'en parle pas très souvent, puisque j'ai passé à autre chose, je suis

passée à autre chose, même si on ne tourne jamais véritablement la page. Mais voilà, on apprend une chose et on apprend l'autre, on passe à autre chose, puis je me suis dit que j'avais envie de comprendre les structures coloniales, les lois coloniales.

Je vous en parle parce que je crois qu'on ne va pas parler du système pénal aujourd'hui, alors que j'ai beaucoup travaillé dessus. Je travaille à... je fournis de l'aide juridique et j'ai écrit un article sur le droit pénal.

Il y a beaucoup d'euphémismes qui ont été utilisés sur le sujet, mais les Autochtones continuent d'être criminalisés sur leur propre territoire, c'est la violence coloniale du Canada. Je souhaitais parler de ça et commencer par ça.

En deuxième lieu, j'ai des commentaires dans le domaine féministe. Je ne suis pas à l'aise avec le féminisme ces derniers temps, mais je souhaitais vous dire que je m'identifie en tant que féministe, mais selon moi, c'est un moyen de comprendre la profession. Je ne me focalise pas seulement sur l'avancement des femmes et le panel d'hier sur l'intersectionnalité a mis en lumière le caractère multidimensionnel du système d'oppression en place.

Quoi qu'il en soit, je passe à mon point... à mon prochain point.

Je souhaitais vous parler de la façon dont je comprends les choses, ma vision des choses. Je pense que la justice, qui est différente du droit, passe par l'harmonisation des relations. Beaucoup d'entre vous en ont déjà parlé.

Le système judiciaire du Canada décide de ne pas créer la justice, mais plutôt de la hiérarchie de l'oppression.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, les dynamiques historiques et du pouvoir en jeu sont toujours très importantes. La résistance n'est nécessaire que lorsque les dynamiques de pouvoir sont déséquilibrées.

Donc, lorsqu'on parle de résistance, c'est une opportunité. Donc, parler de résistance en tant qu'opportunité, c'est incorrect, puisque la résistance dérive de l'oppression. La liberté de toute oppression est hors de cette dynamique et se retrouve dans la pratique des traditions autochtones, car c'est là que se retrouvent les véritables opportunités des Autochtones. Mais notre oppression continue, notre colonisation continue, certaines personnes sont mieux placées

pour agir en tant que résistants et d'autres sont beaucoup mieux placées pour préserver nos traditions autochtones. Et ces deux rôles doivent être joués, mais dans la réalité, des gens jouent différents rôles dans différents espaces à différents moments.

Par exemple, pour moi, le rôle de l'avocat indigène -- alors là je vais généraliser, je sais qu'il y a des nuances avec des exceptions, mais lorsque je parle de l'avocat autochtone, certains avocats ne veulent pas traiter de la Loi autochtone et certains avocats non-autochtones travaillent dans la Loi autochtone.

Donc, selon moi, l'avocat autochtone, c'est de contenir le système colonial en limitant son interférence avec la souveraineté des Autochtones. Pour moi, j'imagine devant moi quelqu'un qui va barricader une porte pour empêcher un assaillant d'entrer. Et s'ils peuvent aller plus loin encore, c'est mieux.

Ce qui est important, c'est de connaître le rôle que vous jouez et pourquoi et ce niveau de conscience, selon moi, est nécessaire, mais peut vous amener les pinces et c'est difficile, ça prend beaucoup d'énergie.

En tant que professionnelles et universitaires, nous risquons de tomber dans un piège hiérarchique et nos diplômes, nos titres professionnels, nos récompenses se prêtent à une culture d'élitisme et de racisme systémique qui se pratique dès la naissance.

En tant qu'avocats ou législateurs, nous devons mettre en place un espace pour nos clients et pour les plus exclus dans les communautés que nous servons et nous devons mettre leurs voix au centre de notre discours, et les expériences que nous vivons sont la clé pour pouvoir traiter des problèmes à leurs racines, et nos théories peuvent nous aider à récolter ces informations et les assimiler, et nous dépendons de cela pour pouvoir amorcer un changement.

Et j'en arrive à la dernière question : comment prendre soin de nous? Je pense que c'est une question très importante, puisque si l'on considère que la justice repose sur des relations harmonieuses, simplement parce que la conscience et l'harmonie doivent être préservées.

Alors, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais j'essaie de faire en sorte que ma pratique spirituelle soit assidue, aussi assidue que mon

travail juridique, et j'encourage les autres à faire de même, sous quelques formes que ce soit. Quoi qu'il en soit, nous tentons de comprendre la loi, mais nous devons nous rapprocher de nous-mêmes. Et je souhaitais également conclure avec des points un petit peu plus importants.

Le fait que nous voyons la justice comme des relations harmonieuses, cela ne signifie pas que l'on doit aimer tout le monde ou être gentil avec tout le monde ou faire en sorte que tout le monde soit gentil ou vous aime, et je vais vous partager... je vais vous fournir des informations.

Donc, lorsque le Nunavut a été créé, à travers le traité du Nunavut, ce traité... (inaudible). On pense que c'est un gouvernement autonome, mais ce n'est pas vrai, puisqu'il suit le type de gouvernement préconisé par Westminster.

Donc, pendant les négociations, le gouvernement fédéral a négocié avec les peuples du Nunavut. Et donc, dans le traité, on parlait de maintenir des relations harmonieuses et on parlait aussi des inuits qui seraient égaux aux citoyens canadiens et qui ne seraient pas discriminés. Malheureusement, ce n'est pas de cette façon que... nos relations ne sont pas comme ça, hein, en ce moment.

Les autorités du Nunavut possèdent beaucoup de programmes et de politiques qui s'adressent à la démographie non-inuit. Au Nunavut, les inuits continuent de faire face à des discriminations sur leur propre territoire et cela est possible parce qu'on manque de financement, de ressources et d'infrastructures. Et le traité du Nunavut n'est pas appliqué, notamment en termes d'éducation et de logement.

Donc, je souhaitais tout simplement vous dire qu'étant donné qu'il y a beaucoup d'approches différentes vis-à-vis de la loi et du droit, les peuples autochtones essayaient de maintenir des relations harmonieuses avec le gouvernement du Canada, mais il n'y a pas eu de réciprocité. Alors, je suis désolée d'avoir pris autant de temps pour vous dire cela.

>> Tout à fait, tout à fait, c'était très important.

Je voulais rebondir sur quelque chose que vous avez dit sur la connaissance de soi, qui est nécessaire, même pour remplir différents rôles.

Je pense que c'est important, et ce qui m'a frappée, c'est lorsqu'on connaît notre rôle à jouer, quelle que soit notre position, nous permet

d'être en accord avec nous-mêmes. Donc, merci d'avoir mentionné ce point.

Question suivante pour Lynn : le système juridique colonial, les mots sont souvent fixés, rigides et restrictifs. Comment cela a des impacts sur les réalités vécues par les femmes et filles autochtones?

>> Merci de me donner l'occasion de répondre à cette question. Alors, là encore, je vais m'appuyer sur mon expérience de femme autochtone et victime d'oppression intersectionnelle. Alors, c'est mon expérience que les mots inscrits dans la loi ou qui ne sont pas inscrits dans la loi sont utilisés pour excuser la capacité des employés du Canada à raisonner correctement. Après avoir créé un vide juridique dans la Loi sur les indiens en 1985 sur la question de la paternité inconnue et non déclarée au Canada, l'AINC, les gens ont dit : « On ne savait pas ce qui se passait, on n'était pas au courant », et en fait, c'était incroyable. Le législateur a intentionnellement créé ce vide juridique pour se dégager de toute responsabilité et c'est le problème du positivisme juridique et de la façon dont le pouvoir fausse la vérité. Le positivisme juridique extrait tout ce qui est bon

de la condition humaine et le transforme en quelque chose d'épouvantable.

Alors, pour ce qui est de la question des peuples autochtones, des personnes autochtones handicapées, les personnes autochtones sont 2,3 fois plus susceptibles d'avoir un handicap par rapport à la moyenne nationale, et dans certaines communautés indigènes, il est estimé que -- 43 % des femmes handicapées, quant à elles, subissent une forme de violence sexuelle au cours de leur vie.

Alors, nous devons éduquer les personnes sur le fait que le handicap, la maladie se nourrissent des structures, des lois, des politiques et des pratiques oppressives. Les corps des personnes autochtones ne sont pas inférieurs, ne sont pas en moins bonne santé, normalement, naturellement, que le corps des autres personnes. C'est simplement parce que les lois, politiques, pratiques coloniales, nous ont conduit à vivre sur des terres polluées, à avoir une mauvaise alimentation, des mauvais logements et un système de santé défectueux.

Et il ne faut pas oublier que les personnes handicapées sont des cibles plus faciles de violences sexuelles. En raison de leur handicap,

elles ne peuvent même pas s'échapper. Certaines sont en chaise roulante, d'autres sont sur leur lit d'hôpital, telle est la réalité vécue de si nombreuses personnes. Merci beaucoup de m'avoir invitée à répondre à cette question, Breanne.

>> Merci beaucoup. Merci, Lynn.

Question suivante, une question également profonde, qui soulève de nombreuses autres questions. Alors, sur la base de vos connaissances, de votre expérience vécue, quelles sont les limitations du système juridique colonial pour faire avancer notre cause?

>> Alors, je suis membre de la Fédération Métis du Manitoba, le MFF, c'est une forme de gouvernement autochtone. Nous avons récemment porté plainte pour discrimination systémique contre la province pour avoir abandonné et laissé de côté la population Métis dans la réponse à la crise de la COVID-19. Et le premier ministre du Manitoba a affirmé récemment que le MFF cherchait simplement à obtenir de l'argent.

Alors, je pense que ceci montre l'importance de recadrer la relation entre les gouvernements autochtones et les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Donc, trouver une relation où

nous pouvons tous travailler main dans la main pour avancer, aller de l'avant.

Le MFF a dû recourir au système juridique pour y trouver des solutions pendant plusieurs décennies, avec la reconnaissance des Métis en tant qu'Indiens au titre de l'article 9124 de l'acte de la Loi de constitution. Le MFF a également dû saisir les tribunaux pour faire affirmer, faire reconnaître l'histoire entre les Métis et les gouvernements coloniaux des colons.

En 2013, l'affaire de la Fédération Métis du Manitoba a amené la Cour suprême à reconnaître l'incapacité du gouvernement à donner des terres aux Métis conformément à la Loi du Manitoba de 1870, qui garantissait 1,4 million d'hectares de terrain mis de côté pour les Métis. Mais le système juridique, même si parfois nous apporte des réponses, n'est pas la seule réponse; ce n'est d'ailleurs toujours pas la meilleure réponse pour faire avancer la cause des nations autochtones. Alors, je pense à ma famille, à ma communauté et comment, à l'époque, c'était normal de bien connaître son identité Métis, mais de ne pas être autorisé à dire qu'on était Autochtone. C'est une culture du secret, une culture de l'Omerta qui a

été transmise de génération en génération. Et il y a de très nombreuses personnes dans notre communauté qui luttent pour faire changer la situation, rétablir cette fierté d'appartenir à notre peuple.

Nous devons nous rappeler les enseignements de nos ancêtres et être fier d'où nous venons. Le Canada a agi délibérément pour éradiquer notre existence en tant que peuples à part entière.

Par exemple, pendant le règne de la terreur, après la confédération du Canada, mille soldats canadiens ont été envoyés pour pacifier les territoires Métis, et de nombreuses femmes ont été violées par ces soldats canadiens. Et le système de certificat mis en place par le Canada qui a été en opération... en vigueur jusque dans les années 1920 a également amené de nombreux Métis à se voir déposséder de leurs terres.

Tout ceci a laissé des blessures profondes sur notre nation, y compris un sentiment de honte au sein de nos communautés. Donc, nous devons essayer de rétablir la fierté de nos enfants, la fierté d'appartenir à cette communauté.

Ces conséquences, cette rupture vis-à-vis de notre culture, nous devons trouver des solutions pour

faire en sorte que tout ceci soit reconnu et dire que le système juridique peut être une source de solution, mais pas uniquement.

>> Merci, Alana.

Naiomi, est-ce que vous souhaitez poursuivre?

>> Non, ça va. Merci.

>> Bien. Nous allons donc vous rendre la parole, Beth, si vous souhaitez répondre à cette question.

>> Alors, au Nunavut, nos tribunaux sur les droits des personnes ne sont pas compétents à statuer sur les questions de fond, mais uniquement sur les questions de fait, ce qui fait que le Tribunal du Nunavut pour les droits de la personne n'a rendu que deux décisions depuis 2013. Moi, je ne porterai jamais plainte auprès de ce Tribunal parce que ce serait une perte de temps. Pour moi, c'est une perte de temps, de ressources. Mais après cette difficulté, le Tribunal du Nunavut pour les droits de la personne a rendu, donc, deux décisions depuis sa création en 2013, si l'information est correcte. Alors, ça ne veut pas dire du tout qu'il n'y a pas de violations des droits de la personne au Nunavut, c'est simplement qu'il y a un véritable manque d'accès à la justice

au Nunavut.

Dans les discussions qu'il y a eu un petit peu plus tôt, Lynn a parlé de vide juridique. C'est vrai qu'il y a beaucoup de vide juridique au Nunavut. C'est difficile de penser... d'identifier un problème de façon isolée, parce qu'il y en a tellement, mais si on réfléchit aux moyens de résister, aux formes de résistance, le Nunavut est une juridiction à part, qui permettrait de vraiment faire évoluer la cause des droits de la personne. J'espère qu'un jour le droit au logement sera considéré comme un droit autochtone, comme un droit fondamental, que l'éducation sera reconnue également comme un motif prohibé de discrimination. Ce sont des causes qui m'enthousiasment. La crise du logement au Nunavut est issue de la création des logements au Nunavut. Les Inuits ont été contraints à s'installer dans des logements par les travailleurs de l'Hudson Bay compagnie et par la Gendarmerie royale du Canada. Alors, en fait, avant, ce peuple vivait de la terre et était autonome, et ce qui s'est produit, c'est que la Gendarmerie royale du Canada a massacré les chiens de traîneau des Inuits entre les années 1950 et 1970 et les Inuits ne pouvaient plus se déplacer,

ne pouvaient plus vivre de la chasse, et sont devenus dépendamment de l'économie. Alors, tout ceci a été fait dans le but d'imposer la souveraineté canadienne au nord et dans les territoires inuits. Et en droit autochtone, cela a entraîné un devoir fiduciaire. Alors, ce modèle continue aujourd'hui, se poursuit, et de nombreux logements sont proposés -- le gouvernement du Nunavut, en échange de contrats d'emploi. Et ce qui se passe, c'est que les personnes qui sont recrutées par le gouvernement du Nunavut viennent souvent du Sud. Ils travaillent là quelques années, et ensuite, ils retournent dans le Sud. Alors, pour celles et ceux qui sont intéressés par la question, il y a un peu plus d'informations sur cette affaire du massacre des chiens de traîneau, une enquête a été faite par la Commission vérité -- et le gouvernement fédéral a pendant longtemps refusé sa responsabilité dans cette affaire jusqu'à l'année dernière, jusqu'en août 2019, où le gouvernement s'est officiellement excusé et s'est engagé à financer des projets de revitalisation culturelle sans toutefois faire mention de la façon dont il a été directement impliqué dans cette

affaire et le rôle actuel de cette crise du logement qui se poursuit. Alors, pour venir à l'éducation, à l'enseignement, et la possibilité que ce soit vu comme un motif prohibé de discrimination, ce n'est pas le cas encore au Canada. L'accord du Nunavut exige toutefois des services gouvernementaux de mettre en oeuvre des plans d'emploi inuits visant à développer l'emploi, le recrutement des Inuits, mais cela doit passer notamment par la suppression de la discrimination systémique en proposant des programmes d'éducation secondaire au Nunavut. Et en fait, nous sommes la seule juridiction qui ne dispose pas d'une université. Donc, le Nunavut est résolument une juridiction où il y a beaucoup à faire, où il y a un véritable potentiel. Alors, malheureusement, à l'heure actuelle, bon nombre de ces problèmes systémiques sont normalisés au Nord tandis que les personnes... la population lutte, se bat pour survivre et s'adapter à ces difficultés plutôt que d'essayer d'exploiter la loi pour trouver des solutions.

>> Merci beaucoup, Beth. Alors, avant d'ouvrir les questions-réponses, est-ce que quelqu'un souhaite partager quelques remarques pour

conclure?
Non, personne?
Bien. Nous allons donc ouvrir les questions-réponses. En tout cas, merci beaucoup, j'ai beaucoup aimé modérer cette conversation, vous êtes des femmes autochtones très inspirantes. Donc, merci beaucoup pour tout ce que vous avez partagé, je pense que tout le monde a beaucoup appris à l'occasion de cette conversation. Alors, je vais essayer de lire les questions qui ont été saisies. Si vous souhaitez poser des questions aux intervenantes, n'hésitez pas, et si l'une d'entre vous souhaite répondre, voilà, n'hésitez pas. Pensez-vous qu'il y ait une volonté des cours du Canada, sachant qu'elles existent, donc, pour interpréter et appliquer le droit colonial, pensez-vous qu'il y a cette volonté d'entendre les demandes des peuples autochtones avec leurs traditions et leurs systèmes et comment cela pourrait fonctionner?
>> Alors, John Brows* a parlé de cette nécessité d'aller au-delà du droit autochtone, d'aller au-delà de cette perspective autochtone, et de ne pas s'appuyer simplement sur la preuve, mais

sur le droit dans son ensemble. En tout cas, il y a eu des cas où... des affaires où le droit autochtone a été interprété et appliqué, alors... avec plus ou moins de succès. Il y a eu l'affaire sur laquelle a statué la Cour d'appel, l'affaire sur les réserves, où elle a été amenée à interpréter les traités sur les Indiens. Donc, oui, c'est un domaine sur lequel il y a encore du travail à accomplir, les avocats canadiens, les juges pourraient améliorer leur compréhension de comment cela fonctionne. Je crois que la Cour fédérale avait, à une époque, un programme de droit autochtone à l'attention de ces... de son personnel, mais je ne sais plus si c'est toujours en cours.

>> Merci beaucoup, Naiomi. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite répondre à cette question ou si on pense directement à la question suivante?
Bien. Alors, une question qui s'adresse à Beth : j'aimerais savoir si vous pensez qu'il y a l'espoir d'intégrer la loi autochtone, le droit autochtone, dans le droit canadien, et si cela pourrait permettre de lutter contre l'oppression et la discrimination envers les peuples autochtones?

>> Alors, c'est une question très intéressante, une immense question, mais à l'heure actuelle, quand on voit le discours actuel, je pense que les prisons, par exemple, devraient être abolies. Donc, je ne sais pas si les deux systèmes peuvent être intégrés à l'heure actuelle, s'ils peuvent être fusionnés. Déjà, il y a un manque de ressources, ici, au Nunavut. Il n'y a pas de centre d'accompagnement, de centre de désintoxication. Il n'y a pas d'accompagnement des personnes en situation de crise ni même d'accompagnement de manière générale. Nous n'avons presque aucune ressources.

Donc, pour commencer, je m'attaquerais à la question du financement, je financerais nos communautés.

Alors, pour ce qui est du système pénal canadien, je ne sais pas s'il y a vraiment du potentiel pour l'améliorer, il faudrait que... il faudrait le réformer en profondeur, mais je commencerais déjà avec le droit criminel.

Naiomi a dit à quel point la question de la représentation des personnes autochtones dans le droit était importante. Et effectivement, je pense que c'est le cas dans la question du droit criminel

million de dollars pour contester mon affaire. Donc, ils ont des ressources colossales, et lorsque les clients n'ont pas d'argent pour payer leur avocat, eh bien, la relation n'est pas la même chose, de même que la relation n'est pas la même lorsque les clients paient les avocats.

Donc, si j'avais... si j'avais eu l'opportunité, j'aurais levé des fonds, mais j'étais en train de faire un doctorat et j'ai été manipulée. Donc, je pense que c'est ce que... pour répondre à cette question, je pense que ce sont les ressources financières qui font toute la différence de mon point de vue.

>> Oui, c'est un sujet très important, en effet.

Une autre question est arrivée. Très intéressant. Comment est-ce que les formateurs juridiques peuvent aider les étudiants à devenir des alliés alors qu'ils n'en sont qu'au début de leur parcours?

Je ne sais pas si la faculté de droit, donc, vous donne l'opportunité véritablement de vous décoloniser.

Est-ce que quelqu'un veut répondre?

>> Oui, je peux répondre. Alors, de par le

au Canada.

Parce que pour l'instant, les personnes autochtones n'ont aucun intérêt à faire confiance à ce système criminel, à ce système pénal. Il faut qu'ils y soient représentés éventuellement, mais il faut qu'ils puissent faire à leur façon, car ils ont une façon de penser très différente. Alors, je ne sais pas tout à fait comment on pourrait fusionner les deux systèmes, je ne sais pas à quoi ça pourrait ressembler, en tout cas.

>> Merci, Beth.

Lynn, on a une question pour toi : selon toi, qu'est-ce que les avocats pourraient faire pour que les plaignants autochtones vivent mieux les choses? Lynn* nous a déjà fourni une réponse, mais je souhaiterais connaître ton point de vue.

>> Merci pour cette question. J'étais dans une situation très difficile et c'est de là que je pars tout simplement, parce que vous savez, le savoir ancestral est valide. La première chose que je souhaiterais citer aujourd'hui, c'est l'argent; c'est ça le premier problème. Je n'avais pas l'argent nécessaire, vous savez, pour payer les avocats, et le ministre de la Justice a un budget colossal, et il me semble qu'ils ont dépensé 1

passé... je comprends ce que tu dis, Breanne, de par le passé, on avait l'impression que, voilà, dès qu'on est Autochtone, on est entouré de toutes ces lois, mais il y a des universités qui sont en train d'agir et elles essaient donc de changer les choses, mais les travaux sont en cours, hein, rien n'est parfait. On a essayé de faire plusieurs choses, on a un cours obligatoire pour les étudiants de première année. Encore une fois, ce ne sont pas des mesures parfaites, mais nous essayons de trouver des moyens pour faire en sorte que les étudiants se penchent sur des questions autochtones.

Mais bon, les travaux sont en cours, un ami m'a demandé ce qui pouvait marcher le mieux, mais vous savez, quelques fois, étant donné que les sujets sont très difficiles, les colons tournent les yeux et essaient de se... plutôt de se pencher sur la psychologie sociologique. Donc, certaines tentatives ont été faites, elles n'ont pas eu de succès, mais je pense quelque part que l'on peut se tourner vers ces solutions, avoir une représentation pour les universitaires autochtones. Ça peut être important. Mais je pense que les universités peuvent encore faire... ont encore

beaucoup de travail à faire, mais ce travail et ce genre de mode de pensée doit être traité très tôt.

>> Lynn?

>> Merci pour la question et merci pour cette opportunité. Donc, j'ai créé un concept qui s'appelle « Suivre la tortue », ce qui signifie, c'est que si nous souhaitons l'égalité pour tout le monde, eh bien, nous allons nous tourner vers la personne la plus opprimée, celle qui marche la plus lentement, et nous allons devoir la pousser. Donc, il nous faut suivre la tortue, il faut que tout le monde suive la tortue, et lorsque la tortue sera libérée, tout le monde sera libéré.

>> Merci, Lynn. Question suivante, j'espère que tout le monde pourra y répondre, que chacun pourra donner son point de vue : quelle est votre relation et votre vision du féminisme?

C'est un sujet que nous n'avons pas abordé en profondeur, mais si vous souhaitez partager vos commentaires avec nous, n'hésitez pas à prendre la parole.

Lynn?

>> Bien sûr. Alors, je ne suis pas une féministe, on me le dit souvent, mais... on me dit souvent que je suis féministe, et je dis : « Non,

je ne suis pas féministe, je suis indigéniste. » Alors, le féminisme ne m'a pas servi en tant que personne soumise à des discriminations intersectionnelles. Je dis que c'est important que je ne sois pas féministe, tout simplement parce que le savoir autochtone est plus proche du droit naturel. Voilà pourquoi que je dis que je suis une autochtone.

Nous sommes préoccupés par l'être humain... nous ne sommes pas préoccupés par l'être humain, mais plutôt par les arts, par la nature. Donc, les indigènes sont plus proches du droit naturel.

>> Quelqu'un d'autre a des commentaires sur le féminisme?

Je vais peut-être, moi, répondre à cette question, parce que j'ai eu un peu de mal avec cette étiquette du féminisme, et j'ai eu un peu de mal aussi avec la façon dont les mouvements féministes ont été... ont été pris et repris par les femmes et cela peut être source de violence pour nos communautés. Donc, j'ai une relation assez compliquée vis-à-vis du féminisme, mais je pense qu'il est important d'en parler.

Voilà une dernière question, et je veux entendre le point de vue de tout le monde sur cette question,

c'est une belle façon de conclure : qu'est-ce qui vous donne de l'espoir et vous donne envie d'avancer, de continuer?

>> Je peux répondre. Je suis une nouvelle venue, une nouvelle recrue dans la profession, donc je pense que c'est normal que j'ai beaucoup d'espoir, mais vous savez, les jeunes autochtones qui se trouvent dans tout le Canada, et moi, ce qui me donne de l'espoir, c'est qu'ils se mobilisent et qu'ils fassent entendre leurs voix sans scrupule et avec tous leurs rêves. Je veux les voir... donc, je les vois suivre leurs rêves, et imaginez ce que nos territoires... à quoi nos territoires pourraient... à quoi nos territoires pourraient ressembler, eh bien, tout ça, ça me donne beaucoup d'espoir. Et je pense qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus... une volonté beaucoup plus forte qu'avant de s'attaquer à ces défis d'un point de vue de l'alliance, et cela me donne beaucoup d'espoir. Je me dis qu'ensemble, nous pouvons effectuer ce dur labeur et changer les choses.

>> Merci, Alana. Qui souhaiterait prendre la parole? Peut-être Naomi?

>> O.K. Je ne suis pas... je ne suis pas mère, mais j'ai cet... ce sens de la maternité, cet

instinct maternel vis-à-vis de mes étudiants, et il y a plusieurs étudiants autochtones parmi mes étudiants, et c'est vrai que les voir prospérer, les voir avancer me donne de l'espoir. Et on a ajouté des cours sur la cause autochtone. Donc, je vois cet ajout de cours, je vois les étudiants réfléchir à ces problématiques, et je me rends compte que c'est... ces étudiants, vous savez, ont une façon bien plus articulée de voir le système judiciaire au Canada.

Quand j'étais à l'université, on ne parlait pas de la doctrine de la découverte, alors qu'aujourd'hui les étudiants en parlent. Et lorsque j'entends parler, je suis ravie, je vois donc que la nouvelle génération a beaucoup plus de connaissances en matière de lois autochtones et cela me donne de l'espoir.

>> Merci. Parfait. Lynn?

>> Merci pour cette question. C'est une question assez difficile pour moi. Vous savez, je dois y répondre avec vigilance, parce que les modèles sont très importants dans la culture indigène, mais il y a un enseignement très beau qui me donne beaucoup d'espoir : l'eau et l'air sont nés avec notre savoir, parce qu'ils sont très

proches de notre créateur. Les arbres, eux aussi ont beaucoup de savoir, ils sont nés très proches du créateur.

La nature a beaucoup de connaissances, beaucoup de savoir, mais les êtres humains, nous, on était un petit peu plus loin du créateur. Et c'est pour cette raison que nous sommes plus pathétiques, et l'un des enseignements que j'ai appris, c'est qu'en tant qu'êtres humains, nous devons essayer. Nous sommes pathétiques, mais c'est dur d'être un être humain. C'est le fondement, c'est plus dur d'être un être humain, parce que nous avons moins de savoir que les arbres, moins de savoir que ce qui nous entoure, nous devons donc continuer de tenter notre chance, et cet enseignement me donne de l'espoir.

>> Merci, Lynn. Et Beth?

>> J'aime bien cette question. Je pense qu'elle nous rappelle qu'il faut avoir de l'espoir, alors que moi je suis plutôt assez cynique.

Comme Alana, selon moi, les jeunes autochtones sont fabuleux, je les vois aujourd'hui être fiers de ce qu'ils sont, de leur culture. C'est magnifique, surtout les bébés, ils sont tellement mignons. Je ne sais pas, j'ai du mal à répondre à cette

question de manière à ce que ma réponse soit proche de ce que je suis. Comme je l'ai dit un petit peu plus tôt, les problèmes de logement et de chômage, ce sont des problématiques qui m'enthousiasment, parce qu'il y a un potentiel de changement. Si vous viviez au Nunavut, vous ne verriez pas nécessairement ce potentiel, mais lorsque j'examine la loi, je vois ce potentiel. Il nous faut tout simplement avoir les bons arguments, trouver les bonnes affaires.

Je ne suis pas sûre de savoir qui est dans la meilleure... est le mieux placé pour faire ça, mais ce sont des choses qu'il va falloir faire un jour.

Voilà, je ne sais pas.

>> Merci, Beth. Je pense que ce qui me donne de l'espoir, ce sont ces rires que nous arrivons encore à avoir, et je repense à mes tantes, à mes nièces, à mes neveux, nous rions, nous passons du temps ensemble. La façon dont nous rions, nous remplissons l'espace, nous nous sentons véritablement nous-mêmes. Il est très difficile d'être à 100 % autochtone dans cette société, même au sein de ce panel. Vous avez parlé d'expériences qui vous affectent de manière très personnelle, mais nous parvenons quand même à sourire. Donc, on

peut continuer à rire ensemble, on a de la force, de la résilience, et c'est ça qui me donne de l'espoir.

Merci à toutes pour avoir été présentes et avoir participé à ce panel aujourd'hui et avoir donné autant. Merci beaucoup.

>> Merci beaucoup, Breanne. Je remercie toutes nos intervenantes pour cette discussion aussi intéressante. Je pense qu'il y a beaucoup de points à retenir et sur lesquels réfléchir. Je vous remercie toutes d'avoir pris le temps de passer du temps avec nous.

Si vous souhaitez en savoir plus, consultez toutes les ressources qui ont été partagées sur le chat de Zoom et sur celui de YouTube, et nous allons mettre un lien qui vous dirigera vers l'article d'Alana Robert.

Vous pouvez également consulter le site Web du fonds... du FAEJ. Je vous remercie d'avoir participé au panel d'aujourd'hui et bonne soirée à tous.